

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1581

présenté par

M. Richard, M. Vercamer et M. Tahuaitu

ARTICLE 23

À l'alinéa 2, après le mot :

« coût »,

insérer les mots :

« en euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.